AR Prefecture

047-214700213-20230413-15DEL2023-DE

Recu le 17/04/2023

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :12 Excusés :4 Absentes :3 POUR :16

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS LE 13 AVRIL à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE, dûment convoqué le 05/04/2023 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents:

Madame TONIN Valérie, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame BOREGO Fabienne, Monsieur ALMEIDA Filipe, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame DUYNSLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés:

Madame BEJNA Véronique (pouvoir à Madame BONA Aurélia)
Monsieur BART Frédéric (pouvoir à Monsieur ALMEIDA Filipe),
Monsieur PAYEN David (pouvoir à Monsieur DAUNES Michel),
Madame JAYLES Bernadette (pouvoir à Madame DUYNSLAEGER Colette).

Absentes:

Madame NORMANT Ludivine, Madame FONT Marine,

Madame DUCOUSSO Isabelle.

Secrétaire de séance : Madame KALB Marjorie.

DEL: 15/2023

Objet : Centre de Santé du Lavardacais - Adhésion de la Commune de BARBASTE

- -VU le Code Général des Collectivités Territoriales :
- -VU les Statuts de l'Association de gestion du Centre de Santé du Lavardacais dont objet est de créer et de gérer un centre de santé de médecine générale, de chirurgie dentaire et de kinésithérapie visant au

maintien et au développement d'une offre de soins de premiers secours sur le bassin de vie du Lavardacais.

- CONSIDERANT qu'il convient de lutter contre la désertification médicale à laquelle est confronté de département de Lot-et-Garonne ;
- CONSIDERANT que l'association est composée de membres institutionnels, de membres actifs et de membres honoraires.

Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE:

- ►ACCEPTER l'adhésion de la Commune de BARBASTE à l'association du Centre de Santé du Lavardacais pour un montant 0,25 € annuel/habitant calculé sur la base de la population légale au 01/01/2023 (C/6281 du BP 2023);
- ▶ DESIGNER Madame Valérie TONIN et Madame Ludivine NORMANT pour représenter la Commune au sein de la structure ;
- ▶ AUTORISER Madame Maire à signer tout acte à intervenir relatif à l'adhésion à cette structure.

La Secrétaire de séance, Mariorie KALB



La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme